3 - Planifier ses investissements

1 jours 7,00 heures

Programme de formation

Public visé

L'ensemble des élu.e.s

Points forts

L'analyse financière rétrospective permet d'anticiper l'avenir. Il s'agit dans cette formation de projeter les capacités d'épargne de la collectivité pour éclairer les décisions à prendre.

Pré-requis

Pour pouvoir suivre cette formation, vous devez avoir déjà suivi notre formation d'initiation : https://www.aric.asso.fr/nos-formations/formation/293/sinitier-aux-finances-locales-les-fondamentaux/ ou une autre formation similaire. Si ce n'est pas le cas, merci de compléter le formulaire de prérequis afin que nous puissions nous assurer que vous pourrez suivre cette formation sans difficultés. Vous pouvez télécharger le formulaire ici : https://www.aric.asso.fr/se-former/

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation l'élu.e sera en capacité de :

- Appréhender les logiques financières d'une collectivité locale
- Evaluer les capacités d'autofinancement de la collectivité
- Intégrer la notion de coûts complets dans la réflexion budgétaire et financière
- Comprendre la méthodologie pour la mise en place d'une stratégie financière et d'une programmation pluriannuelle d'investissements

Description / Contenu

Rappels sur le cadre et la structure du budget
Les principes de la programmation financière
Recensement des coûts d'investissement : la notion de coût global
Présentation des principaux ratios financiers
La mise en œuvre d'un PPI
La mise en œuvre d'une stratégie financière

Informations sur l'admission

Formations sur calendrier :
Pour une inscription financée par le budget formation des élu.e.s de votre collectivité, vous pouvez vous pré-inscrire en vous connectant au site internet ou vous inscrire directement en nous retournant le bulletin d'inscription complété, cacheté et signé par la mairie. Vous pouvez télécharger le bulletin ici : https://www.aric.asso.fr/se-former/
Pour une inscription financée par vos droits DIFe, gérés par la Caisse des dépôts et consignations, rendez-vous sur la plateforme moncompteformation.gouv.fr et effectuer la démarche d'inscription en ligne à la session qui vous intéresse au plus tard 11 jours avant la date de la formation..

Pour une formation organisée sur votre territoire :
Elle sera financée par le budget formation des élu.e.s de votre collectivité.

Retrouvez tous nos tarifs et les modalités de prise en charge de nos formations sur notre page dédiée :
https://www.formationdeselus.bzh/infospratiques/nos-tarifs-de-formation
Contact : par téléphone au 02 99 41 50 07 par mail à info@aric.asso.fr ou par courrier à ARIC 13 Place des Marelles - BP 27305 35573 CHANTEPIE CEDEX

Modalités pédagogiques

Cette formation ne délivre pas de certification ou de diplôme. Une attestation de présence vous sera remise à la fin de la session
En appui aux apports et au travail de la journée, un livret d'accompagnement sera transmis à chaque participant. Alternance d'apports théoriques et d'étude de cas concrets.

Moyens et supports pédagogiques

Un support de formation sera fourni à chaque participant, il contient le déroulé de la formation avec la progression de la journée, les différentes séquences et contenus pédagogiques ainsi que les ressources (bibliographie, sitographie…).

Modalités d'évaluation et de suivi

Des bilans collectifs sont effectués lors de la formation afin de mesurer les écarts potentiels entre les objectifs de départ et le déroulement effectif de la formation ainsi que l'acquisition et le transfert de connaissances. Ces bilans se matérialisent sous forme de tours de table de questions aux participants. A l'issue de la formation, des questionnaires d'évaluation sont distribués aux participants et au formateur. Ils sont complétés sur place. Un questionnaire à froid est envoyé quelques mois après la formation. Ces évaluations permettent de recueillir, à court et moyen terme, des données quantitatives et qualitatives sur la réalisation de la formation, l'atteinte des objectifs et les futurs besoins en formation. Elles sont traitées par l'Aric.

Informations sur l'accessibilité

Afin d'organiser votre participation dans les meilleures conditions et de nous assurer que les moyens de la formation seront adaptés à vos besoins, vous pouvez contacter la référente handicap par mail ou par téléphone : a.berger@aric.asso.fr 02 99 41 50 07

Les salles dans lesquelles se déroulent les formations satisfont aux critères de certification d'établissements recevant du public. L'ARIC vérifie leur adéquation avec le déroulement pédagogique de la formation, le nombre de participants et leur situation géographique.
Chaque session est encadrée par un formateur ou une formatrice qui est garant de la bonne tenue de la formation (horaires, présence des participants, transmission des savoirs). Le nombre de participants est compris entre 10 et 20 personnes par session.

Profil du formateur

LEGENDRE Johann
Il est tout à la fois, consultant finances auprès des collectivités locales, intervenant à l'Université de Rennes II, fondateur et ancien président du Réseau Finances Marchés Publics 35 regroupant les directeurs financiers et les acheteurs publics du département d'Ille-et-Vilaine. Ancien directeur financier d'une collectivité de près de 20 000 habitants pendant dix ans, la philosophie de ses formations est de transmettre auprès des élu.e.s locaux l'idée d'une gestion facilitée par la compréhension simple des leviers budgétaires et financiers de leurs municipalités. « D'une dimension comptable à une dimension de gestion, tel est l'enjeu pour maîtriser et ne plus subir ».